

Bus à haut niveau de service (BHNS) ou « BUSWAY »

De quoi s'agit-il ? En quoi le BHNS (baptisé BUSWAY) se distingue-t-il d'une ligne de bus conventionnelle ?

- Rapidité : vitesse commerciale minimale de 20 km/h ;
- Tracés aussi directs que possible ;
- priorité aux feux : activation du vert par balise GPS ;
- Hors sites propres, arrêts en ligne droite (pas de créneau) - le bus bloque les autres véhicules le temps du débarquement et de l'embarquement - arrêt en saillie sur la chaussée ;
- Temps d'arrêt le plus court possible : descente et montée par toutes les portes, pas d'achat de ticket à bord ;
- Quais aménagés plus confortables (pictogramme pour les chaisards à hauteur de la porte équipée d'une lame d'embarquement et dalles podotactile à la porte avant) ;
- Information visuelle et orale à bord (arrêts et correspondances) ;
- Arrêt systématique à chaque arrêt ;
- Bus de grande capacité : dans un premier temps, bus articulés de 18m, mais dès qu'un nouveau dépôt sera disponible, bus de 24 m de long avec 2 articulations - capacité jusqu'à 200 passagers ;
- Service de 5h à 1h du matin ;
- Fréquence : toutes les 5 minutes en heure de pointe, 15 minutes en heures creuses.

Le pari des BHNS est d'attirer vers les transports en commun des usagers de la voiture particulière. Leur attractivité s'appuie sur leur rapidité, leurs fréquences, le fait qu'ils activent les feux verts et qu'ils ralentissent les voitures lorsqu'ils s'arrêtent en chaussée. La mise en route des BUSWAY doit être couplée à une politique du stationnement qui décourage l'entrée en ville avec un véhicule automobile.

La mise en service de ces BUSWAY suppose des aménagements urbains :

- Refonte de l'espace public avec augmentation des zones réservées aux piétons et aux cyclistes ;
- Création, dès que l'espace le permet, de sites propres réservés aux bus ;
- Hors sites propres, aménagement des arrêts en saillie sur la chaussée ;
- Création de parkings relais en bout de ligne.

Quand et où ?

- Janvier 2025, au moment de la mise en service du tram - ligne B2 : Guillemins - Sart Tilman (remplacement de l'actuelle ligne 48) ;
- Fin 2027 : lignes B1 (Ans - Chênée via le MontLégia, le centre-ville et Longdoz), B3 (Centre-ville - Sart Tilman via Longdoz) et B4 (Centre-ville - Fléron).